

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LE
DÉVELOPPEMENT DE MESURES
RÉGIONALES DE PRUDENCE DANS L'USAGE
DU RAVE L »**

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LE
DÉVELOPPEMENT DE MESURES
RÉGIONALES DE PRUDENCE DANS L'USAGE
DU RAVE L »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales de M. Antoine à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur :

- « le développement de mesures régionales de prudence dans l'usage du RAVE L » ;
- « le développement de mesures régionales de prudence dans l'usage du RAVE L ».

La parole est à M. Antoine pour poser ses questions.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Président, il n'y aura qu'une seule question puisque l'autre était adressée au ministre Henry, mais le greffe a considéré que seule Mme la Ministre était compétente. C'est donc à elle que je m'adresse aujourd'hui.

Madame la Ministre, depuis l'instauration du RAVE L sous l'impulsion de Michel Lebrun, il est inutile de rappeler les nombreux avantages et incontestables avantages du RAVE L. Régulièrement, des promeneurs pointent le comportement d'autres usagers, principalement les cyclistes roulant à plusieurs, qui foncent parfois à toute allure, se montrent agressifs ou qui se déplacent en vélo électrique, ce qui leur permet

d'atteindre des vitesses supérieures à la force motrice classique.

Le RAVE L de Nivelles – et c'est en cela que c'est intéressant parce que vous le connaissez bien – est souvent pointé du doigt par les promeneurs. D'ailleurs, cette problématique a déjà été évoquée à maintes reprises au Conseil communal de Nivelles.

Une solution avait été évoquée un temps : en collaboration avec la Région wallonne, le placement de radars préventifs fixes le long de ce RAVE L. Cela permettrait aux cyclistes de connaître leurs vitesses au moment même. N'oublions pas que la vitesse du RAVE L, vous le savez comme moi, est de 30 kilomètres par heure.

« Le service de prévention de la police de Nivelles-Genappe va y faire un tour régulièrement puisque des agents patrouillent aussi à vélo dans la zone. Ils ne sont pas en permanence sur le RAVE L », déclarait récemment le commissaire divisionnaire, M. Pascal Neyman.

Pour ce dernier – c'est là que cela devient très intéressant –, « le seuil légal de 30 kilomètres par heure est déjà fort élevé, vu la différence entre un marcheur et un cycliste. Une limite fixée à 15 kilomètres par heure serait plus pertinente ».

Partant de l'exemple de ce RAVE L de Nivelles et des nombreuses problématiques liées aux excès de vitesse, y compris sur le RAVE L, par les usagers soit plus athlétiques ou utilisant un vélo électrique, avez-vous déjà conçu, imaginé une stratégie spécifique à l'usage du RAVE L, pour que l'on se conforme à des vitesses plus prudentes, notamment les 15 kilomètres par heure avancés par le commissaire Neyman ?

Des radars préventifs sont-ils installés sur d'autres réseaux du RAVE L ? Disposez-vous d'un cadastre éventuel des excès de vitesse ou de cohabitation dangereuses entre usagers ? Ne serait-il pas intéressant et bienvenu de relancer une campagne de prévention sur l'usage adéquat du RAVE L, et ce, en collaboration avec les zones de police ?

Partant d'un fait précis, ce sont les conséquences que cela peut avoir pour toute la Région wallonne. J'aimerais vous entendre sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Monsieur le Député, le problème de la vitesse excessive de certains cyclistes sur le RAVE L, essentiellement les cycloportifs équipés d'un vélo de course, a déjà été soulevé à d'autres endroits sur le réseau RAVE L que sur la ligne 141 entre Nivelles et Genappe.

Quelle expérience avons-nous ? Durant l'été 2020, suite à des doléances d'usagers locaux, la commune de Thimister-Clermont a voulu mesurer la vitesse réelle des cyclistes descendant le RAVeL de la ligne 38 du fort de Battice vers le village de Thimister-Clermont. Ce tronçon, plus sans doute que celui entre Nivelles et Genappe, est particulièrement propice à la pratique de vitesse élevée, puisqu'il s'agit d'une longue descente de 2 à 3 % sur environ 2,5 kilomètres.

Un radar préventif a été posé durant quatre semaines à l'entrée du village de Thimister. Malgré le ressenti des usagers locaux, les mesures réalisées démontrent qu'il n'y a pas d'abus au niveau des vitesses pratiquées, puisque sur les 2 747 cyclistes mesurés, seulement 56 dépassaient la vitesse maximale autorisée de 30 kilomètres par heure, soit 2 %.

Si la vitesse de certains groupes de cyclosportifs est à surveiller, ce que s'efforcent de faire ponctuellement les zones de police locales qui sont pour la plupart équipées aujourd'hui de vélos, c'est la problématique du partage de l'espace public et de la convivialité qui doit faire l'objet d'une attention particulière.

Si certains cyclistes mettent en danger d'autres types d'usagers, il en est de même des piétons distraits ou qui circulent avec des chiens non tenus en laisse, ainsi que des joggeurs casqués écoutant de la musique.

Pour attirer l'attention des différents usagers sur la nécessité de partager l'espace public du RAVeL et de faire preuve de courtoisie les uns envers les autres, plusieurs actions de sensibilisation ont été entreprises par le SPF Mobilité et Infrastructures, certaines communes et des associations.

Ces actions peuvent facilement être répétées sur les différents réseaux dédiés aux modes actifs. Prenons par exemple le panneau type « Soyons courtois », installé sur plusieurs sections du RAVeL. Je vous le montre, mais vous aurez la copie de la réponse.

Deuxièmement, il y a eu l'« Opération Dring Dring ». L'objectif est d'aller à la rencontre des cyclistes sur le RAVeL, et de leur rappeler que le Code de la route requiert que chaque vélo soit équipé d'une sonnette. Les cyclistes sont incités à en faire usage pour se signaler vis-à-vis des autres usagers. Ceux qui ne sont pas équipés reçoivent une sonnette offerte par le SPW Mobilité et Infrastructure.

Une autre opération, ce sont les nouveaux visuels de convivialité inaugurés le 8 février dernier sur le RAVeL de la ligne 38 dans le Pays de Herve que j'ai inauguré avec mes autres collègues de la Mobilité du Fédéral et de la Région. L'avantage de ces panneaux est qu'en plus d'être des œuvres en soi, il n'y a pas de texte, donc ils s'affranchissent du problème de la langue. Une autre particularité est que ces panneaux sont libres de droits.

L'AWSR réalise aussi des spots sur les réseaux sociaux. Le sujet est abordé dans plusieurs émissions comme les émissions *Contacts* diffusées sur la RTBF, ainsi que dans certaines questions du Quiz de la route mené chaque année en automne.

Le partage de la route est un enjeu crucial pour favoriser la sécurité. Cela concerne tous les types de routes et pas uniquement le RAVeL.

Enfin, j'entends la suggestion que vous avez évoquée dans votre question d'abaisser la limitation de vitesse de 30 à 15 kilomètres par heure. Je vais demander à mon administration d'étudier l'opportunité d'une réduction de vitesse sur le RAVeL, compte tenu du volume des excès et, dans l'affirmative, quelle vitesse serait préconisée. Par exemple, dans les zones de rencontre, la vitesse maximum est de 20 kilomètres par heure.

Il faut faire attention à cette problématique de limiter la vitesse, car il y a aussi celle du contrôle. Il y a une difficulté puisque, comme vous le savez, on ne peut pas le contrôler de manière automatique puisque les vélos n'ont pas de plaque d'immatriculation. Il faut une présence, et cela se fera en fonction des priorités des différentes zones de police. Je voulais attirer votre attention sur ce point.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Je me réjouis de voir que Mme la Ministre a bel et bien appréhendé la difficulté que j'ai exposée.

Comme elle, je pense qu'il y a fondamentalement un problème de courtoisie et de respect. Imaginez – j'ai pu y assister – un cavalier qui est sur le cheval et un groupe de cyclistes qui vient et sonne, le cheval fait un écart tel que le cavalier est mis en difficulté. C'est également le cas – je ne veux pas l'exclure – de promeneurs qui ne tiennent pas leur laisse en chien. C'est d'ailleurs un problème général, pas simplement sur le RAVeL.

Enfin, la vitesse. Faut-il diminuer à 15 kilomètres par heure comme le recommande le commissaire Pascal Neyman, homme d'expérience ? Ou à 20 ? Une étude sur une diminution de la vitesse serait, me semble-t-il, la bienvenue. Elle donnerait en plus une alerte complémentaire à celles et ceux qui l'utilisent parce que le RAVeL, c'est aussi et d'abord un endroit de loisir et non de course cycliste, ce qu'elle est devenue, malheureusement, dans certains tronçons.